

BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE

« Parc des Bords de Deûle »



INTRODUCTION

Situé sur les communes de Marquette-Lez-Lille et Saint-André, le site nommé SOLVAY, destiné à accueillir le futur parc métropolitain accompagné d'une frange urbanisée, est un des maillons centraux du projet Bords de Deûle.

Pour rappel, le projet de territoire bords de Deûle s'est construit autour d'une vision ambitieuse et coproduite en réponse à l'ampleur des friches qui constituent ce territoire et en lien direct avec le développement urbain et immobilier du secteur.

Ce territoire se transforme depuis plusieurs années et présente une dimension métropolitaine en raison de ses caractéristiques intrinsèques (la Deûle, le patrimoine industriel et naturel, les potentialités de développement) et des projets qui s'y développent, avec notamment l'arrivée d'une nouvelle ligne de tramway qui traversera le territoire.

Depuis mi-2021, une étude de maîtrise d'œuvre urbaine a été confiée au groupement Michel DESVIGNE Paysagiste, avec notamment pour objectif de concrétiser les ambitions politiques à travers un plan guide du secteur.

Les orientations du plan guide retenues sont une amplification de la Deûle "épine dorsale d'un territoire renouvelé", la desserte du territoire Bords de Deûle sur sa rive gauche, la création d'un parc d'envergure métropolitaine (20 hectares) sur la friche SOLVAY, de développer l'habitat avec le futur TCSP, de renforcer des liaisons entre les deux rives et de conforter et développer l'activité économique dans l'espace urbain.

Depuis la validation du plan guide mi-2022, les équipes de maîtrise d'œuvre ont eu pour mission d'engager la déclinaison sectorielle en maintenant la cohérence globale du développement sur la base des orientations précitées.

Une étude pré-opérationnelle d'aménagement sur le secteur SOLVAY, pilotée par la MEL, est engagée depuis février 2024 et prévoit d'aboutir d'ici mi 2025 à la définition d'un projet urbain partagé.

Afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur et de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain, la concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été mise en œuvre avec pour objectifs :

- De partager les avancées du projet avec les habitants du territoire de bords de Deûle et la MEL ;
- De faire remonter les besoins sur les thématiques du logement, des équipements, des commerces ;
- De définir collectivement l'identité du Parc Habité en termes d'architecture et de paysage ;
- D'imaginer des solutions pour adapter la ville aux changements climatiques.

Conformément à la délibération n° 24 C 0241 du 18 octobre 2024, la concertation s'est déroulée du 12 novembre au 27 novembre 2024 offrant plusieurs modalités de participation et a bénéficié d'une communication sur plusieurs médiums.

Par ailleurs, un dossier explicatif nécessaire à la compréhension des enjeux et des orientations du projet a été mis à disposition du public et une réunion de restitution du 3 décembre 2024 a été l'occasion de rendre compte des conclusions de la concertation.

La démarche de concertation menée sur le projet de parc des bords de Deûle a bénéficié d'une mobilisation satisfaisante. L'ensemble des contributions écrites via la plateforme citoyenne, le registre et les différents ateliers a fait l'objet d'une analyse approfondie.

Les invariants de la concertation sont les suivants :

- La transformation d'une ancienne friche industrielle en parc métropolitain en gestion naturelle de 20 hectares ;
- Un parc habité avec des porosités fortes entre le parc et le bâti ;
- Un programme urbain mixte avec une densité liée à la desserte par le futur tramway ;
- Un quartier favorisant le logement pour tous (parcours résidentiel et répartition PLH : un tiers de logements libres, un tiers de logements sociaux et un tiers de logements abordables) ;
- Le maintien, dans une phase intermédiaire, de certaines activités économiques en place ;
- Une médiathèque intercommunale ;
- Une piscine métropolitaine ;
- La valorisation des vestiges archéologiques de Jeanne de Flandre.



Cette approche vise à proposer une démarche véritablement participative, avec une co-construction active du futur quartier. La concertation permettra d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur et de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

I/ Organisation et déroulement de la concertation préalable

À ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux et métropolitains, la Métropole Européenne de Lille a mené une concertation sur le site de projet au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

La concertation a eu pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération concernant le site Solvay, support du futur parc des bords de Deûle. Les propositions que feront émerger la concertation dans l'élaboration du projet ainsi que l'influence des futurs usages, seront prises en compte.

Cette démarche de co-construction permettra la réalisation de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) intégrée au PLU et d'un zonage adapté au projet global.

Conformément à la délibération n°24 C 0241 du 18 octobre 2024 portant sur le lancement de la concertation préalable à l'aménagement du secteur, les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la concertation qui s'est déroulée du **13 au 27 novembre 2024** inclus avec une réunion de restitution le 3 décembre 2024 à 18 h30, salle du Conseil à la MEL.

A. Modalités de publicité et d'information du public

Cette concertation s'est déroulée selon plusieurs modes de communication en accord avec les villes de Saint André lez Lille et Marquette lez Lille, à savoir :

_Des publications dans les journaux et bulletins municipaux :

18 NÉCROLOGIES & ANNONCES

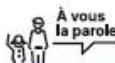
NORD ÉCLAIR

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet d'aménagement du parc Bords de Deûle

Une concertation, prise au titre du code de l'environnement et relative au projet du parc Bords de Deûle, sur l'ancienne friche Belval, se déroulera dans le cadre de la Mutualisation Marquette-Métropole, du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025.

À ce titre, une réunion publique de concertation se tiendra en ligne le vendredi 15 novembre 2024 à 18H00 à la salle Saint-Jean, rue Victor Hugo à Saint-André-lez-Lille. Vous avez également la possibilité de participer en visioconférence, grâce au lien suivant : <https://bit.ly/mel-mutualisation>!

Un dossier de présentation du projet sera disponible en ligne sur le site www.mel-mutualisation.fr, en également sur le site internet suivant : <https://participation.mel-mutualisation.fr>.

Le public sera amené à déposer ses contributions, jusqu'au 27 novembre 2024 inclus, dans un registre papier déposé en mairie de Grand-Synthe ou de Saint-André-lez-Lille ou par voie de courrier électronique à l'adresse suivante : france.concertation@mel-mutualisation.fr.

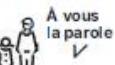
Il est également possible de contribuer à la plateforme de participation citoyenne accessible sur le lien suivant : <https://participation.mel-mutualisation.fr> ou en flasant le QR code ci-après.

Une réunion publique de consultation se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 18H00 au siège de la Métropole à l'angle de la Rue des Célestins et de la Rue Jeanne d'Arc. Les modalités exactes seront fixées par voie de presse et sur les réseaux sociaux et/ou dans des communiqués de presse de la MEL.

www.mel-mutualisation.fr



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Tourcoing quartier de l'Epidème

Une concertation, prise au titre du code de l'environnement et relative au quartier de l'Epidème à Tourcoing, se tiendra à partir du 14 novembre 2024.

À ce titre, une réunion publique de concertation se tiendra le jeudi 14 novembre 2024 à 18H00 au centre social Boby, 1 rue de l'Epidème à Tourcoing.

Un atelier participatif « identité passée et devenir possibles » se déroulera le jeudi 12 décembre 2024, de 18H00 à 20H00, au centre social Boby.

Il vous sera également possible de vous informer sur le projet en vous rendant à une permanence qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2024 de 11h à 15h, rue de Roubaix, devant l'entrée du bus hospitalier.

Un dossier de présentation du projet sera disponible en mairie de Tourcoing et sur le site Internet suivant : <https://www.mel-mutualisation.fr/tourcoing-epideme>.

Ce dossier est également disponible en flasant le QR code ci-après.

Le public sera amené à déposer ses contributions dans un registre papier disponible dans toute la ville de Tourcoing aux jours et heures d'ouverture des bureaux ou par courriel à l'adresse suivante : tourcoing-epideme@mel-mutualisation.fr.

Il sera également possible de contribuer sur le registre numérique de concertation accessible sur le lien suivant : <https://www.mel-mutualisation.fr/tourcoing-epideme> ou en flasant le QR code ci-après.

www.mel-mutualisation.fr



LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

**Vous avez une question
concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients**

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200

1050.

Figure 1 / Encart présent dans Nord Éclair le 2 décembre 2024

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



Bureau des procédures environnementales

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de GRANDE-SYNTHÈSE

La communauté urbaine de Denain, dont le siège social est situé rue du Perbès de la Marquette à 59140 DUNES ROUETTE, a déposé un dossier en vue de demander l'autorisation d'un aménagement de terrains pour la construction d'un immeuble de bureaux sur le territoire de la commune de 59190 GRANDE-SYNTHÈSE, comportant l'activité principale soumise à enregistrement au titre de la branche 0791-3-0 de la nomenclature des activités classées dans l'économie française.

L'aménagement sera réalisé sur le territoire de la commune de 59190 GRANDE-SYNTHÈSE, CAPPELLE-BROUCAU, BOURBOURG, BROUCKERQUE, BRIQUEVILLE, COUDENBERGUE, CRAYWICK, CROCHETTE, ERINGHEM, GHYVELDE, GOEDENBERGUE, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, HESDÉ, HESDÉ-GRANGE, HESDÉ-GRANGE-LEZ-GRAS, MONT-LEZ-MILLAM, LES MOURES, OCHTEZEELE, OUDZEZEELE, PITGAM, RIBROUCK, SAINT-GEORGES-SUR-LA-RA, SPICKER, STEENE, STEENVOORDE, TETEGEM-COURTRAI, TETEGEM-LEZ-GRAS, TETEGEM-LEZ-GRAS-NOUVEAU, TETEGEM-LEZ-GRAS-VILLE. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en matière de GRANDE-SYNTHÈSE. Place François-Mitterrand, du lundi 18 novembre 2024 au lundi 19 décembre 2024 aux heures d'ouverture des bureaux (du matin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h) à l'exception des périodes de repos et de repos exceptionnel. Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être transmises si elles sont envoyées à l'adresse suivante :

Elles pourront également être adressées au préfet de l'arrondissement de Lille ou à la direction de la coordination des politiques interministérielles - Bureau des procédures environnementales - 12 rue Jean sans Peur - CS 20005 - 59059 LILLE Cedex 5 ou par courriel à l'adresse suivante : denain@pref-nord.fr ou par fax au 03 20 55 93 80 (jeudi 14h-17h). Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur. Le public peut aussi envoyer ses observations et propositions, tenues comprises dans l'ensemble accessible sur le site internet.

Une version papier du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat de la commune de GRANDE-SYNTHÈSE (www.grande-synthese.fr) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation et sera également diffusé dans les médias locaux et régionaux, dans les établissements scolaires et dans les églises de la commune de GRANDE-SYNTHÈSE, ainsi que dans les bureaux de la commune de GRANDE-SYNTHÈSE, CAPPELLE-BROUCAU, BOURBOURG, BROUCKERQUE, CAILLEBRECQUE, CAILLEBRECQUE-GRAYWICK, CROCHETTE, ERINGHEM, GHYVELDE, GOEDENBERGUE, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, HESDÉ, HESDÉ-GRANGE, HESDÉ-GRANGE-LEZ-GRAS, MONT-LEZ-MILLAM, OCHTEZEELE, OUDZEZEELE, PITGAM, RIBROUCK, SAINT-GEORGES-SUR-LA-RA, SPICKER, STEENE, STEENVOORDE, TETEGEM-COURTRAI, TETEGEM-LEZ-GRAS, TETEGEM-LEZ-GRAS-NOUVEAU, TETEGEM-LEZ-GRAS-VILLE.

L'autorité compétente statuera sur le dossier d'enregistrement et la préfecture de l'arrondissement d'Amiens intervient à l'issue de la procédure si un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.

Les observations et propositions peuvent être envoyées au préfet de l'arrondissement de Lille ou à la direction de la coordination des politiques interministérielles - Bureau des procédures environnementales - 12 rue Jean sans Peur - CS 20005 - 59059 LILLE Cedex 5 ou par courriel à l'adresse suivante : denain@pref-nord.fr ou par fax au 03 20 55 93 80 (jeudi 14h-17h).

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

Le préfet, dossier communiqué par voie électronique ne permet pas de perdre des documents numériques. Il convient de faire une copie de l'e-mail de l'envoyeur et de l'expéditeur.

</div

22 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

LE CARNET

Avis de décès



LA MADELEINE

Madame Thérèse GABRIELS née MONNIER

est décédée à Lille le mardi 29 octobre 2024, à l'âge de 85 ans.

Ses funérailles religieuses seront célébrées le mardi 5 novembre 2024 à 9 h 30 en l'église Saint-Vital à La Madeleine d'où son corps sera conduit au cimetière de Saint-André-lez-Lille pour être inhumé.

Assemblée à l'église à 9 h 15.
 L'offrande nominative sera déposée.

De la part de

Maurice GABRIELS, son époux,
 Fabrice GABRIELS et David VERTINDE, sa fille et son conjoint,
 Berry GABRIELS et Vianney DHERBEAUCOURT, sa petite fille et son compagnon.

Dans l'attente de ses funérailles, Thérèse repose à la chambre funéraire Jacques Lefèvre, 67, rue Georges Pompidou - 59110 La Madeleine. Visites de 9 heures à 18 heures.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur le site
<https://www.pompes-funebres-lefeuvre.fr/avis-de-deces/>

LEFEVRE Services funéraires
 67, rue Pompidou - LA MADELEINE - ☎ 03.20.13.85.18

POURQUOI PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS

Longtemps, le seul moyen de déclarer un décès, c'est d'appeler un notaire ou un greffier de justice. Aujourd'hui, il existe de nombreux moyens d'informer les personnes qui le connaissent. Le principe de diffusion dans la sphère sociologique des journaux est papier et le plus souvent assorti d'un paiement sur un site Internet. Il faut toutefois faire attention à ce que la diffusion n'entraîne pas de répercussions légales.

Libra MEMORIA

par
LA VOIX
DU
NORD
Nord
éclat
Nord
Editorial

Témoignez
votre soutien à l'annonce du
décès d'un être cher disparu

Déposez gratuitement
vos condoléances
sur libramemoria.com



MOUVAUX

Colette DENIS, sa compagne,

Jean-Claude et Isabelle LEPLAT-LEPOUTRE,
Fabrice et Amélie LEPLAT-BECQUART,
Benjamin et Céline LEPLAT-CHAVERON,
Vanessa et Amélie MASUREL-LEPLAT, ses enfants,

Domitille, James-Antoine et Winnie, Achille, Grace et Baptiste,
Marie et Thomas, Endie, Thibaut et Marine, Clémence, Antoine,
Marie et Thibaut, Sébastien, Victoria, Sarah, Rachel,
ses petits-enfants,
Manu, Julie, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Jacques LEPLAT

veuf de

Madame Joëlle LEPLAT-MATHON

cevenant le mardi 29 octobre 2024 à l'âge de 85 ans.

La célébration des funérailles aura lieu le mardi 5 novembre 2024 à 10 h 30 en l'église Saint-Germain à Mouvaux, suivie de l'inhumation au cimetière de Mouvaux dans le caveau familial.
L'offrande en fin de célébration tiendra lieu de condoléances.

Dans l'attente de ses funérailles, Jean-Jacques repose au funérarium,
37, rue Mirabeau à Mouvaux. Visites de 9 heures à 19 heures.
La famille sera présente de 15 heures à 17 heures.

Pompes Funèbres ODOUX ☎ 03.20.26.03.01
 37 rue Mirabeau MOUVAUX - 5 rue du Bosquet BONDUES
 291 rue du Blanc-Seau TOURCOING

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet d'aménagement du parc Bords de Deûle

Une concertation, prise au titre du code de l'urbanisme et relative au projet du parc Bords de Deûle, sur l'ancienne friche Sodéf, au cœur du territoire des communes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille, s'ouvre à partir du 17 novembre 2024.

À ce titre, une réunion publique de lancement de cette concertation se tiendra le mardi 17 novembre 2024 à 18h30 à la mairie de Saint-André-lez-Lille.

Il vous sera également possible de contribuer au projet par voie électronique via le lien suivant :

<https://libremetropole.wixsite.com/investir-a-metropole>

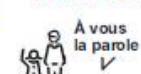
Un dossier de présentation du projet sera disponible en mairie de Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille, et également sur le site internet suivant : <https://intraprojet.libremetropole.fr/>.

Le public sera invité à déposer ses contributions jusqu'au 27 novembre 2024 inclus, dans un registre papier disponible en mairie de Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Il sera également possible de contribuer sur la plate-forme de participation citoyenne accessible à l'adresse suivante : <https://intraprojet.libremetropole.fr/>. Rester le QR code ci-après.

Une réunion publique de restitution se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 18h30 au siège de la Métropole Européenne de Lille (2, boulevard des Côte d'Or 59130 Lille). Les modalités exactes seront fixées par voie de presse et sur les réseaux sociaux institutionnels des communes concernées et de la MEL.

<https://libremetropole.fr>

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Tourcoing quartier de l'Epidème

Une concertation, prise au titre du code de l'urbanisme et relative au quartier de l'Epidème à Tourcoing, se tient à partir du 14 novembre 2024.

À ce titre, une réunion publique de lancement de cette concertation sera tenue le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 au centre social Bally, 1 rue de l'Epidème à Tourcoing.

Un atelier participatif « identité possible et devoirs possibles » se déroulera le jeudi 12 décembre 2024, de 18h30 à 20h30, au centre social Bally.

Il vous sera également possible de vous informer sur le projet en vous rendant à une permanence qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2024 de 11h à 15h, rue de Roubaix, devant l'entrée de bus Rombach.

Un dossier de présentation du projet sera disponible en mairie de Tourcoing et sur le site Internet suivant : <https://www.jegpartis-sur-la-partie-tourcoing-saint-jean>.

Ce dossier est également disponible en flashant le QR code ci-après.

Le public sera invité à déposer ses contributions dans un registre papier disponible à la mairie de Tourcoing aux jours et heures d'ouverture des bureaux ou par courriel à l'adresse suivante : jegpartis-sur-la-partie-tourcoing-saint-jean@tourcoing.fr. Il sera également possible de contribuer sur la plate-forme de participation citoyenne accessible à l'adresse suivante : <https://intraprojet.libremetropole.fr/>. Rester le QR code ci-après.

<https://libremetropole.fr>

LIBRA MEMORIA

CHER ABONNÉ

Vous avez une question

concernant votre abonnement ?

Contactez votre

Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 180 200

VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

Figure 2 / Encart présent dans Voix du Nord le 2 décembre 2024

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet d'aménagement du parc Bords de Deûle

Une concertation, prise au titre du code de l'urbanisme et relative au projet de parc Bords de Deûle, sur l'ancienne friche Solvay, au carrefour des communes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille et Saint-André-Lez-Lille, s'ouvre à partir du 12 novembre 2024.

A ce titre, une réunion publique de lancement de cette concertation se tiendra le mardi 12 novembre 2024 à 18h00 à la salle Saint-Jean, rue Victor-Hugo à Saint-André-Lez-Lille. Il vous sera également possible d'y assister, en visioconférence, grâce au lien suivant: <https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01>.

Un dossier de présentation du projet sera disponible en mairie de Marquette-lez-Lille et Saint-André-Lez-Lille, et également sur le site internet suivant: <https://participation.lillemetropole.fr/>.

Le public sera amené à déposer ses contributions, jusqu'au 27 novembre 2024 inclus, dans un registre papier disponible en mairie de Marquette-lez-Lille et Saint-André-Lez-Lille aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Il sera également possible de contribuer sur la plate-forme de participation citoyenne accessible sur le lien suivant <https://participation.lillemetropole.fr/> ou en flashant le QR code ci-après.

Une réunion publique de restitution se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 18h30 au siège de la Métropole Européenne de Lille (2, boulevard des Cités Unies à Lille). Les modalités exactes seront fixées par voie de presse et sur les réseaux sociaux institutionnels des communes concernées et de la MEL.

lillemetropole.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) [X](#) [LinkedIn](#)



Figure 3 / Annonce légale MEL Lancement de la concertation

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

**Réunion de restitution des concertations
relatives aux projets d'aménagement du parc
Bords de Deûle et de création du nouveau
cœur de ville de la commune de Marquette-lez-
Lille**

Le public est informé qu'une réunion publique de restitution des 2 concertations relatives, d'une part, au projet d'aménagement du parc Bords de Deûle et d'autre part à celui de la création du nouveau cœur de ville de la commune de Marquette-lez-Lille, se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 18h30 au siège de la Métropole Européenne de Lille (2, boulevard des Cités Unies à Lille).

Il vous sera également possible d'y assister en visioconférence à l'aide du lien suivant: <https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01> ou en flashant le QR code ci-après.

lillemetropole.fr



Figure 4 / Annonce légale MEL Restitution de la concertation

Une communication sur la plateforme numérique de la MEL :
[Construisons le parc de Bords de Deûle - À Vous La Parole !](#)

_Une communication sur les réseaux sociaux :

Publication de Métropole Européenne de Lille

 Métropole Européenne de Lille ✅
4 novembre 2024 · 40 partages

Un nouveau parc métropolitain va voir le jour en bord de Deûle, au cœur de la métropole, au carrefour de [Ville de La Madeleine](#), [Marquette-lez-Lille](#) et [Saint-André-lez-Lille](#). Pour découvrir les avancées du projet et donner votre avis : Réunion publique et atelier le 12 novembre 2024 à 18h Salle Saint-Jean, rue Victor-Hugo, à Saint-André-lez-Lille. Plus d'infos dans le 1er commentaire



102 J'aime 21 commentaires 40 partages

J'aime Commenter Envoyer Partager

Figure 5 Communication sur la page Facebook de la MEL, extraits lancement (publication)



Publication de Métropole Européenne de Lille



Métropole Européenne de Lille

26 novembre 2024 · 8

...

Participez à la restitution des concertations sur le parc des Bords de Deûle et le cœur de ville de Marquette-lez-Lille !

Le 3 décembre 2024 à 18h30

Siège de la MEL, 2 bd des Cités Unies, Lille

Inscription ici ↗ <https://participation.lillemetropole.fr/.../964/meetings/322>

Assitez à la réunion en ligne : <https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01>



Figure 6 Communication sur la page Facebook de la MEL, extraits restitution (publication)



Figure 7 Communication sur X tweet de la MEL, extraits lancement concertation (publication)



Figure 8 Communication sur X tweet de la MEL, extraits restitution (publication)



Saint-André-lez-Lille

12 novembre 2024 ·

...

[CONCERTATION PARC MÉTROPOLITAIN] 🌳

Les habitants se sont mobilisés autour des ateliers participatifs sur le parc des Bords de Deûle ! Ils ont imaginé les liens entre la partie naturelle du parc et la partie habitée, réfléchi à l'intégration des logements et équipements en corrélation avec les ambitions environnementales...

👉 Retour de la concertation le 3 décembre à la MEL ! Plus d'infos à venir



11

2 commentaires 1 partage

J'aime

Commenter

Envoyer

Partager



Saint-André-lez-Lille

12 novembre 2024 ·

...

[CONCERTATION : PARC METROPOLITAIN] 🌳

Le secteur des Bords de Deûle est en pleine transformation, et votre avis est essentiel ! À travers la reconversion des friches industrielles et naturelles, ce futur parc métropolitain accueillera une nouvelle ligne de tramway, des logements, et un vaste espace vert de 20 hectares. 🌳

📅 Réunion publique : Mardi 12 novembre 2024 à 18h00, Salle Saint-Jean

💻 Consultation en ligne : Du 13 au 27 novembre 2024, partagez vos idées et commentaires sur participation.lillemetropole.fr

Andrésiens, ensemble, faisons de ce parc un lieu à notre image ! ✨



VILLESAINTRANDRE.FR

Concertation : Parc Métropolitain

Construisons le parc de Bords de Deûle !

i

10

3 partages

J'aime

Commenter

Envoyer

Partager



Figure 9 a 11 Communication sur la page Facebook de la ville, extraits atelier (publications)

[Concertation parc habité - Site Solvay - Saint André lez Lille](#)

[Parc Métropolitain - site SOLVAY - Saint André lez Lille](#)

_Des publications sur les sites institutionnels de la MEL et des villes de Saint André et Marquette :

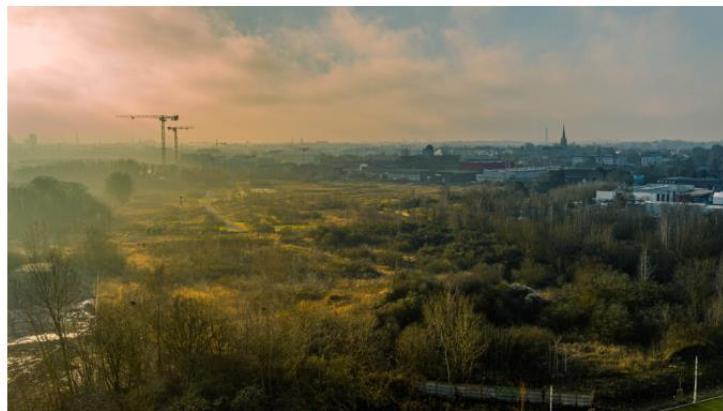


03 20 14 51 00 | Nous contacter | Service Accéo | S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER

 MENU | Q

Marquette-lez-Lille > Actualités > cadre de vie > Cœur de Ville et parc métropolitain : découvrez le Marquette de demain !

Cœur de Ville et parc métropolitain : découvrez le Marquette de demain !



C'est une opportunité historique : sur les bords de Deûle, Marquette et la Métropole Européenne de Lille partent à la reconquête des friches héritées de notre passé industriel pour y bâtir le nouveau Cœur de Ville et le futur parc métropolitain. Pour imaginer ces deux projets d'envergure, les Marquetteois.es ont partagé leurs besoins et leurs envies lors d'ateliers et réunions publiques. Retour sur vos idées qui feront le Marquette de demain.

Figure 12 [Cœur de Ville et parc métropolitain : découvrez le Marquette de demain ! - Marquette-lez-Lille](#)



Accueil | Ma ville | Participation citoyenne | Concertation parc habité - Site Solvay

Construisons le parc de Bords de Deûle

→ La Madeleine
Marquette-lez-Lille
Saint-André-lez-Lille

PARC MÉTROPOLITAIN : NOUVELLE CONCERTATION

Participez à la nouvelle concertation sur la partie habitée du futur parc métropolitain ! Andrésiens et Marquetteois, votre avis compte ! Le territoire des Bords de Deûle est en pleine mutation. À travers la reconversion de ses friches industrielles et naturelles, une vision ambitieuse et partagée a été développée pour répondre aux défis urbains de ce secteur. Ce projet prend une dimension métropolitaine grâce à l'arrivée d'une nouvelle ligne de tramway, la valorisation du patrimoine existant et l'aménagement d'un vaste parc de 20 hectares sur la friche Solvay bordé d'une partie habitée qui accueillera logements et équipements publics.

Venez échanger lors de la réunion de concertation :
Mardi 12 novembre 2024 à 18h00, Salle Saint-Jean, Rue Vrau.
Commenter et participer en ligne : Du 13 au 27 novembre 2024, participez à la consultation et partagez vos commentaires sur [participation.lillemetropole.fr](#)

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Figure 13 [Concertation parc habité - Site Solvay - Saint André lez Lille](#)

[◀ Retour à la liste](#)

Réunion de présentation du projet et atelier

 Rencontre officielle | 08/11/2024 18:32 | 0 commentaire | 

Rendez-vous le 12 novembre 2024 à 18h à la salle Saint-Jean, rue Vrau à Saint-André-lez-Lille pour la présentation du projet de parc de Bords de Deûle et des modalités de concertation !

Vous pouvez également y assistez à distance via ce lien
<https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01>

Cette présentation sera suivie d'un **atelier de concertation**, temps de travail en salle afin de partager vos idées, **jusqu'à 20h uniquement à la salle Saint-Jean** ([sur inscription](#) en cliquant sur le bouton rouge "Participer à la rencontre" après avoir créer votre compte sur [cette page](#))

Si j'ai des questions concernant la concertation, je contacte l'équipe de la Participation citoyenne de la MEL : 03 20 21 39 79 ou participationcitoyenne@lillemetropole.fr

Salle Saint-Jean
⑧ Rue de Vrau, Saint-André-lez-Lille, France



12

novembre 2024

18:00 - 20:00

PARTICIPER À LA RENCONTRE

 37

[Suivre](#)

Référence : mel-MEET-2024-10-320

Numéro de version 11 (sur 11) [voir les autres versions](#)

[Partager](#)

[Intégrer](#)

[Ajouter au calendrier](#)

PARTICIPANTS PRÉSENTS

 joeckeyy1412  mowat  Westerlinck

Réunion de restitution

 Rencontre officielle | 12/11/2024 22:02 | 0 commentaire | 

Sur [inscription](#) en cliquant sur le bouton rouge "Participer à la rencontre" après avoir créer votre compte sur [cette page](#)

Rendez-vous le 3 décembre 2024 à 18h30 au siège de la MEL, 2 boulevard des Cités Unies à Lille pour la restitution des concertations sur le parc de Bords de Deûle et le cœur de ville de Marquette-Lez-Lille.

Vous pouvez également y assistez à distance via ce lien
<https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01>

Si j'ai des questions concernant la concertation, je contacte l'équipe de la Participation citoyenne de la MEL : 03 20 21 39 79 ou participationcitoyenne@lillemetropole.fr

Siège de la MEL
⑧ 2 boulevard des Cités Unies Lille
Biotope



03

décembre 2024

18:30 - 20:30

PARTICIPER À LA RENCONTRE

 43

[Suivre](#)

Référence : mel-MEET-2024-11-322

Numéro de version 6 (sur 6) [voir les autres versions](#)

[Partager](#)

[Intégrer](#)

[Ajouter au calendrier](#)

PARTICIPANTS PRÉSENTS

 Virginie ROOSÉS  Broeks Brigitte  Michel BROQUET et 2 personnes de plus (voir plus)

DOCUMENTS À CONSULTER

Présentation diffusée lors de la réunion de restitution du 3 décembre 2024 pdf 4,12 Mo
Support de présentation 



_Une affiche de la MEL :



→ Réunion de concertation le 12 novembre 2024 à 18h

Saint-André-lez-Lille, salle Saint-Jean, rue Victor-Hugo
ou sur participation.lillemetropole.fr

→ Commentez le projet du 13 au 27 novembre 2024
sur participation.lillemetropole.fr



Figure 16 Affiche de la MEL

_ Des panneaux d'information sur le territoire de la commune



Figure 17 Panneaux d'information dans les Villes de Marquette et Saint André

_ Un flyer distribué dans le quartier :



→ Réunion de concertation le 12 novembre 2024 à 18h
Saint-André-lez-Lille, salle Saint-Jean, rue Victor-Hugo
ou sur participation.lillemetropole.fr

→ Commentez le projet du 13 au 27 novembre 2024
sur participation.lillemetropole.fr

Figure 18 Flyers

_Des articles dans la presse :

24 Marcq-Lambersart

LA VOIX DU NORD VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

Concertation sur le futur parc métropolitain de Bords de Deûle : « On ne va pas attendre 2040 pour en profiter »

Une réunion de concertation était organisée, ce mardi, à Saint-André pour donner son avis sur le futur parc métropolitain de Bords de Deûle, à la frontière de Marquette et Saint-André. La restitution de ce rendez-vous aura lieu le 3 décembre.

SAINT-ANDRÉ. Après une première étape de concertation début octobre, pour le projet Cœur de ville à Marquette-lez-Lille, une deuxième phase était lancée mardi soir, salle Saint-Jean pour le futur grand parc de Bords de Deûle.

Un site de 24,7 hectares, bordé par la Deûle, entre le quartier Quai 22 (Saint-André) et les Grands Moulins de Paris (Marquette) ; une zone encore dénommée friche Solvay.

Un quarantaine de personnes provenant des trois communes concernées par ce projet (La Madeleine en plus) ont participé à la soirée et ont été force de propositions.

« C'est un site en total reconversion avec un passé industriel important pour lequel nous avons défini une ambition certaine, a présenté Élisabeth Massé, maire de Saint-André. Ce

site mérite une requalification, non seulement

communale, mais également métropolitaine avec le passage du futur tramway et les projets prévus, comme la piscine métropolitaine – avec un bassin olympique de 50 mètres – et une médiathèque intercommunale. »

Nicolas Zalewski, délégué territorial de la couronne nord au sein de la Métropole européenne de Lille, a présenté les invariants du projet : une présence nécessaire de logements, pour tous libres ou sociaux, liés au besoin de la MEL ; le passage du tramway, la

piscine et la médiathèque ; la valorisation de l'espace archéologique Jeanne-de-Flandres ; le futur parc métropolitain ; la présence actuelle d'activités économiques. Il a également précisé que la réflexion devait prendre en considération les différentes étapes des travaux, avec une occupation transitoire des lieux : « On ne va pas attendre 2040 pour profiter des lieux. »

RESTITUTION LE 3 DÉCEMBRE

M. Zalewski a ensuite invité les participants à réfléchir par tables de huit personnes, à partir d'un plan mis à leur disposition. Malgré quelques réticences manifestées, au départ, quant à la future densité du site, la réflexion des participants a pu faire l'objet d'une restitution par groupe.

Les projets et envies sur ce site sont multiples et variés mais chacun a pris conscience de la nécessité de logements

“ Ce site mérite une requalification, non seulement communale, mais également métropolitaine avec le passage du futur tramway et les projets prévus, comme la piscine... ”



Le site du futur parc, bordé par la Deûle, entre les Grands Moulins de Paris, en haut à gauche, et Quai 22, sur la droite. PHOTO ARCHIVES PHILIPPE PAUCHEZ

flexions issues des deux concertations régionales feront l'objet d'une restitution commune le 3 décembre à la MEL.

En conclusion, il a été évoqué avec toutes les réserves d'usage, le commencement des travaux, pour le début du mandat municipal prochain : soit au plus tôt en 2027. ■

MARC KERFURIC (CLP)

Figure 19 Article presse Voix du Nord du 15.11.24

Ce qu'on a appris sur le parc des Bords de Deûle et le Cœur de ville

La MEL a fait la synthèse de ce qui a été dit lors des concertations autour de deux gros projets d'aménagement le long de la Deûle entre Saint-André et Marquette : le futur parc des Bords de Deûle et le nouveau Cœur de ville marquettois. Voici ce que l'on peut désormais en dire...

PAR JEAN-CHARLES GATINEAU
jcgatineau@lavoxdu nord.fr

MARQUETTE-LEZ-LILLE - SAINT-ANDRÉ.

1 Le contexte

C'est un secteur en plein renouveau depuis maintenant quelques années. Sur ce passe de friches industrielles, en bord de Deûle, qui s'étire du centre de Marquette au quartier Sainte-Hélène à Saint-André, il y a d'abord les programmes immobiliers des Grands Moulins de Paris puis Quai 22. Le tracé du futur tram suivra ici celui du canal avec, entre les deux, encore deux secteurs à dessiner : le parc des Bords de Deûle et le futur Cœur de ville de Marquette. On en parle depuis un moment, mais cette semaine, on en a appris un peu plus sur chacun de ces deux projets, à l'occasion d'une restitution des premières concertations publiques. On se projette là dans plusieurs années...

2 Le parc des Bords de Deûle

On parle ici de la friche Solvay. Rachetée par la MEL, le terrains de 27 hectares est situé entre les Grands Moulins de Paris et Quai 22, à cheval entre Saint-André et Marquette. Il est bordé par la Deûle d'un côté et la rue Félix-Faure de l'autre, où passera le futur tramway. C'est à l'entrée du site en venant de Saint-André qu'il est prévu de construire une médiathèque intercommunale et surtout la future piscine, dont on sait qu'elle sera de taille olympique, dans le cadre du « Plan piscines 2 » de la MEL. Une bande, en bordure de la ligne du tram, a vocation à accueillir des programmes immobiliers. Le reste, 20 ha, va devenir un grand parc, sous l'égide de la MEL : le parc des Bords de Deûle.

Longeant le parc, les berges de la Deûle seront « continues et aménagées » alors qu'aujourd'hui, elles ne sont pas accessibles. On devrait pouvoir rejoindre facilement la rue depuis la rive, c'est-à-dire à travers les futurs immeubles. Ces immeubles devront, sur des hauteurs moyennes de R+4 à R+8, proposer des logements « ouverts sur le parc, avec des espaces extérieurs généreux ». Il est évoqué aussi un « point haut », pour ne pas dire une tour, qui aurait l'avantage d'occuper moins d'espace au sol que plusieurs immeubles pour le même nombre de logements. Elle serait alors à l'extrémité du site, côté Grands Moulins de Paris. Les logements devront répondre aux besoins de toutes les générations. Les commerces et services seront regroupés autour des deux futures stations de tramway.



Le projet du Parc des Bords de Deûle



Le parc des Bords de Deûle, ce sont 27 ha : 7 ha à aménager et 20 ha d'espaces verts.
PHOTOS MEL

Ce document de la MEL montre comment les différentes composantes du parc devraient s'intégrer sur le site (en violet, à gauche, la future ligne de tramway Wambrechies-Lille).

Le parc fera bien sûr une large place aux vestiges archéologiques de l'abbaye de Jeannie de Flandre. Par contre, le projet d'un musée vivant des transports en commun avec l'Amstram n'apparaît plus. « Mais il faut continuer à y revenir », nuance le maire marquettois, Dominique Legrand. La présence sur le site, en bordure de la Deûle, de la centrale à béton Egonon pourrait être maintenue.

3 Le futur Cœur de ville de Marquette

Pour mémoire, le terrain en question fait 7 ha. Au pied du pont Mabilde (centre-ville), il est bordé par la Deûle, le site des Grands Moulins de Paris, l'avenue Decauville (où passera le futur tramway) et la rue Pasteur. Le site est aujourd'hui en partie une friche mais aussi occupé par l'entreprise de tri de déchets Boone (les négociations pour le rachat du site par la MEL, en vue du départ de l'entreprise, sont en

cours). Avec la MEL, Marquette veut y faire un nouveau lieu de vie central, un nouveau Cœur de ville, tourné vers la Deûle, majoritairement piéton, avec une « certaine densité » de logements et des lieux de vie.

« Les espaces publics seront « généreux et végétalisés », avec du mobilier de détente, des jeux pour enfants, pour favoriser « la rencontre entre les habitants ».

Ce qui a été retenu des temps de concertation, c'est la nécessité de logements pour tous les publics (personnes âgées, jeunes ménages, seniors...), des commerces de bouche et des services de proximité

concentrés aux deux extrémités du site (côté Deûle et côté tramway). Côté Deûle, une place avec une halle de marché, des restaurants avec terrasse. Il faudra aussi des équipements associatifs et sportifs. Côté habitations, celles donnant sur la rue Pasteur devront être de tailles équivalentes aux maisons existantes ; les constructions seront plus hautes face aux Grands Moulins de Paris et au bord de l'avenue Decauville.

« Je ne peux pas vous dire aujourd'hui combien il y aura de logements », a répondu Dominique Legrand, le maire de Marquette, quand on lui a posé la question mardi soir. Les espaces publics seront « généreux et végétalisés », avec du mobilier de détente, des jeux pour enfants, pour favoriser « la rencontre entre les habitants ». Enfin, il faudra concentrer le stationnement dans des parkings silo aux entrées du site et, surtout, créer un passage au-dessus de la Deûle réservé aux mobilités douces. ■

Figure 20 Article de Presse Voix du Nord 09.12.24

B. Modalités de mise à disposition du dossier

Un dossier d'information a été élaboré et mis en ligne sur la plateforme participative de la MEL. Il comprend : [Construisons le parc de Bords de Deûle - À Vous La Parole !](#)

- La délibération de lancement de la concertation
- Le dossier de réunion de lancement de la concertation, comprenant :
 - o Le déroulé général ;
 - o Le cadre de la précédente concertation (été 2023) ;
 - o Le calendrier prévisionnel ;
 - o Les objectifs et principes de la concertation ;
 - o Les invariants et les variables du projet ;
 - o Les règles du jeu et les outils ;
 - o Les 4 thématiques de projet qui seront abordées lors de l'atelier participatif, à savoir : espaces publics et paysagers, architecture et formes urbaines, programmation, ambitions environnementales ;
 - o Les prochaines étapes
- Vidéos des réunions de lancement et de restitution. : [Construisons le parc de Bords de Deûle - À Vous La Parole !](#)

C. Modalités de participation

1/ **Mise à disposition du 13 au 27 novembre 2024 inclus d'un registre** destiné à recueillir les observations éventuelles en mairies de Saint André lez Lille et Marquette lez Lille, aux heures habituelles d'ouverture.

- ✓ [0 contribution](#)

2/ **Une réunion publique de présentation du projet : le 12 novembre 2024 à 18h** à la salle Saint-Jean, rue Vrau à Saint-André-Lez-Lille ;

La réunion a été mise en ligne sur le site <https://lillemetropole.webex.com/meet/visiowebex01>, elle a été suivie d'un [atelier de concertation](#) jusqu'à 20 h.

- ✓ [34 personnes en atelier + 7 en ligne](#)

3/ **La concertation a eu lieu du 13 au 27 novembre 2024**, les participants ont pu donner leur avis en ligne sur :

- Les espaces publics et paysage
- Les nouveaux logements, commerces, services et activités
- Les ambitions environnementales
- ✓ [21 participants](#)

4/ **Une restitution a eu lieu le 3 décembre 2024 de 18h30 à 20h** au siège de la Métropole Européenne de Lille situé au 2, boulevard des Cités Unies à Lille : cette réunion de restitution avait pour but de pour présenter la synthèse de la concertation et ses suites sur le projet. Elle a été mise en ligne [Construisons le parc de Bords de Deûle - À Vous La Parole !](#)

- ✓ [Environ 30 personnes](#)

II/ Bilan de la concertation préalable

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le bilan de concertation sera joint à toute procédure de participation du public ultérieure (enquête publique, participation du public par voie électronique).

Les variables du projet :

- **Espace public et paysage** : identité du futur parc habité et lien avec le parc naturel, traitement paysager et usages dans les cœurs d'îlot, le stationnement
- **Architecture et formes bâties** : le rapport entre les logements et le parc, hauteur, typologie de bâtiments, matérialité...
- **Programmation** : commerces et services, équipements complémentaires, typologie et qualité des logements
- **Ambitions environnementales** : énergie, gestion de l'eau, mobilité, matériau, biodiversité

A. Synthèse des observations / questions du public

- Analyse chiffrée des contributions écrites

La démarche de concertation de Saint André lez Lille et Marquette lez Lille a joui d'une mobilisation satisfaisante.

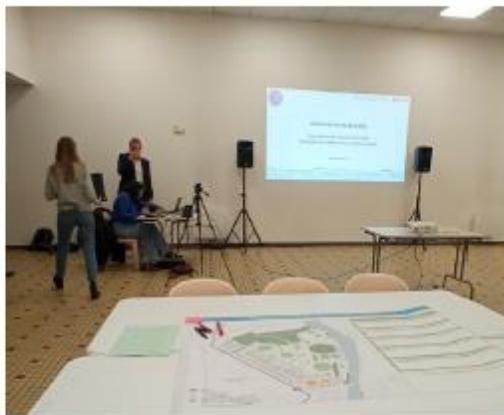
- ✓ Réunion de lancement : **34 personnes en atelier + 7 en ligne**
- ✓ Atelier : **34 personnes**
- ✓ Réunion de restitution : **environ 30 participants**
- ✓ Plateforme MEL : **21 participants**
- ✓ Registre Ville : **0 participant**

82 participants au total

Sur les réseaux sociaux, pendant la période de concertation, une cinquantaine de contributions en plus a été relevée.

- Synthèse des observations et questions du public :

Atelier de lancement du 12 novembre 2024 + Concertation numérique du 13 au 27 novembre 2024+ Réunion de restitution du 3 décembre 2024



Photos Réunion/atelier de lancement 12.11.24

Thèmes abordés

Quelle identité et quel esprit pour le parc habité ? Comment imaginez-vous le lien entre le parc et les futurs habitations (plutôt ouvert ou fermé) ?

- Un parc ouvert, perméable depuis la rue Félix Faure, est plébiscité par la majorité des participants, qui n'imagine pas un espace habité complètement clos.
- Il est souhaité que les bâtiments se développent sous forme de plot, au sein d'un espace paysager constituant le début du parc.
- La question de la sécurité pour les habitants est posée, la présence de barrières végétales au pied des immeubles peut constituer une première réponse comme mise à distance des passants. La question de l'ouverture ou de la fermeture du parc reste à étudier.
- Le parc habité devra, par ailleurs, être un espace animé avec la présence de quelques commerces de proximité, de services et d'équipements complémentaires (crèche, équipement sportif, équipement polyvalent).

Comment intégrer au mieux le stationnement dans le projet ? Comment limiter la place de la voiture ?

- Le stationnement devra être autant que possible traité dans des parkings silos, afin de ne pas utiliser trop d'espace pour des parkings aériens et au vu de la qualité des sols (pollution, inondabilité,...), limitant le stationnement en infrastructure.
- Les silos pourront se situer principalement à proximité des stations de tramway (et des équipements), et éventuellement au centre du site pour desservir les logements.
- Les mobilités actives seront favorisées par la présence de nombreux stationnements vélos (pour les habitants et visiteurs, usagers du parc) avec des arceaux et des espaces couverts. Des services de mobilité en libre-service pourront être développés (Station V'Lille, Citiz...).

Quelles typologies de bâtis, avec quelle hauteur maximale ? Peut-on imaginer un point haut?

- Les participants proposent des hauteurs de bâti allant du R+3 au R+8, avec la possibilité (à l'exception d'un groupe) de développer une ou deux tours, plutôt à l'une des extrémités du site. Cette tour devra se limiter à la hauteur de la tour Brooklyn ou de l'horloge des Grands Moulins de Paris.
- La brique et le bois sont les deux matériaux les plus cités pour les futures constructions.

Quelle qualité de logement (espace extérieur, espace partagé, pièce en plus...), pour quel public ?

- Plusieurs typologies de logements devront être développées afin d'accueillir une variété de public : familles, personnes âgées, jeunes ménages, étudiants...
- Les logements devront assurer la tranquillité de chacun (pas de promiscuité) et disposer d'un espace extérieur généreux. Ils devront également être traversants.
- Le lien entre les habitants pourrait être favorisé par l'utilisation des toitures comme espaces communs.

Quelles ambitions environnementales pour le quartier ?

- Les bâtiments devront être construits avec des matériaux et isolants écologiques et accueillir en partie sur leur toiture des panneaux solaires.
- Un réseau de chaleur urbain pourrait être développé en lien avec la piscine et la récupération des eaux de pluie pourrait servir à l'arrosage des plantes du parc.
- Le détail des questions et observations est repris dans la partie suivante « Détail des propositions du public ».

Quelques exemples de vignettes sélectionnées par les participants

Usages dans et/ou à proximité des coeurs d'îlots



Bancs et assises



Potagers partagés



Jeux pour enfants

Exemple de formes bâties



Autres vignettes



Usage de la brique pour les bâtiments



Mobilité libre service



Quelques commerces de proximité

Propositions faites par le public / Retour des participations par table/plateforme numérique : Détail des propositions du public

Thème « Espace public et paysage »

Propositions du public	Prise en compte
Garantir une transparence vers le parc et une perméabilité du parc habité en implantant les immeubles en quinconce, tout en permettant d'assurer la sécurité des futures habitations	OUI
Conserver un cheminement accessible en permanence le long de la Deûle	OUI
Développer le parc dès la limite avec la rue Félix Faure afin d'inviter les passants à entrer dans le parc et noyer les futurs immeubles dans l'espace boisé	OUI
Limiter le parking aérien et favoriser le parking en sous-sol, si cela est possible, ou des parkings silos végétalisés (un à chaque extrémité du site), prévoir du stationnement visiteur à proximité des équipements	OUI
Créer un parc habité ouvert, sans rupture urbaine, permettant de circuler librement, tout en garantissant un espace sécurisé aux habitants	OUI
Garantir la quiétude des habitants par l'installation de barrière naturelle (haie de biodiversité) aux pieds des immeubles et flécher deux grandes entrées principales du parc sur la rue Félix Faure	OUI
Au sein du parc : prévoir de la topographie afin de créer des balades ainsi qu'un Food truck et des aires de pique-niques.	OUI Sera étudié
Concertation numérique :	
Des accès divers et des sinuosités : Il est important de favoriser la sinuosité des accès, en imaginant des chemins traversant les logements pour mener au parc à l'arrière. Ces passages, variés et organiques, donneraient l'impression de s'engouffrer dans un village, créant diversité et découverte. C'est dans ces passages que l'on aime se promener et qu'on retrouve une dimension humaine plus que dans des trajectoires rectilignes, sans coins et recoins.	OUI

MOTIFS DE LA DECISION :

Le terme « sera étudié » dépendra de la façon dont ces actions seront mises en œuvre. À ce stade, ces questions ne sont pas abordées, ni résolues. En outre, si leurs mises en place est possible, elles seront alors intégrées au projet.

Les objectifs poursuivis par la MEL et les villes sont multiples, et répondent en très grande partie aux avis recueillis lors de la démarche de concertation.

Afin de garantir une transparence et une perméabilité entre le parc et la rue Félix Faure, le projet développé sera pensé avec plusieurs entrées vers le parc métropolitain depuis l'avenue Félix Faure, favorisant un découpage en lots bordés par des espaces publics privilégiant les circulations douces.

Le parc sera le support de nombreuses circulations douces le traversant et permettant ainsi la connexion, à terme, à un cheminement accessible à tous, le long de la Deûle par le prolongement des voies vertes existantes.

Afin de préserver le paysage existant et de développer la biodiversité sur le site du parc dans sa globalité, les sujets remarquables et le nombre d'arbres nécessaires pour faire paysage seront identifiés avec l'aide d'un écologue. Les essences des plantations choisies seront régionales et variées. Les espaces paysagers laisseront la place nécessaire aux usages à mener sur ce site. Dès que possible, les espaces de paysage réalisés seront des opportunités dans l'aménagement d'espaces de rencontres et d'espaces intergénérationnels.

A ce stade, la programmation précise n'est pas fixée, notamment sur le volet commercial au sein du parc.

De la même manière, les espaces verts au sein de chaque lot privé devront contribuer au développement de la biodiversité, les limites des lots devront répondre à plusieurs objectifs, permettre les transparences visuelles et physique tout en préservant l'intimité de chacune des constructions qui viendront s'implanter dans la bande urbanisable, notamment par le biais de zone arborée en pied d'immeuble.

La perméabilisation maximum des sols est un objectif du projet urbain. Le cadre réglementaire du PLU ira en ce sens en limitant l'emprise au sol à 50 % des édifices correspondant, entre autres, aux orientations programmatiques du projet (habitations, commerces, activités de services).

Les espaces extérieurs seront végétalisés. La prise en compte de l'eau et l'amélioration de son cycle est primordiale et pourra se faire de plusieurs manières :

- La gestion des eaux à la parcelle, qui sera à conforter avec les études complémentaires ;
- L'utilisation, le plus possible, de matériaux poreux, notamment pour les cheminements doux ;
- La limitation des voiries carrossables et l'utilisation de voirie partagées ;
- La gestion différenciée de la récolte des eaux de pluie permettra d'assurer l'intégrité des sols.

La végétalisation des toitures et des façades sera étudiée. En effet, à ce stade la collectivité ne peut pas s'engager. L'intégration de la faune et de la flore dans les opérations sera fortement conseillée dans les fiches de lot. Les opérateurs, mis en concurrence, devront de la manière la plus vertueuse possible, intégrer ces contraintes. Un coefficient de biotope assez engagé sera intégré dans les opérations de construction.

Thème « Architecture et formes bâties »

Propositions du public	Prise en compte
Développer des hauteurs autour du R+4 et R+5 et permettre le développement d'une tour de logements afin de libérer de l'espace au sol, à l'une des extrémités du parc	OUI
Avoir recours à des matériaux tels que le bois et la brique en tenant compte des enjeux d'isolation	OUI s Sera favorisé
Penser des plots de logements (plutôt que des «barres») espacés les uns des autres, mais ne pas développer de tour	OUI
Garantir une qualité de logements importante (pas de promiscuité et caractères traversants) ainsi qu'une diversité de typologie de logements (intergénérationnel, jeunes ménages, étudiants...)	OUI
Développer des hauteurs comprises entre le R+5 et R+8 et permettre le développement d'une tour végétalisée, comme élément iconique du projet	OUI Sera étudié
Favoriser le parking en silo car les parkings en sous-sols des projets environnants (domaine d'Estia notamment) sont inondés et développer du stationnement visiteurs	OUI
Espacer les immeubles afin de limiter le vis-à-vis et utiliser une architecture pyramidale	OUI
Développer des hauteurs autour du R+4 et permettre le développement d'une tour avec comme limite la hauteur des Grands Moulins de Paris	OUI
Implanter des parkings silo à proximité des stations de tramway et des équipements, éviter le stationnement en sous-sol mais prévoir quelques stationnement minutes ;	OUI
Avoir recours à la brique comme principal matériaux	OUI Sera étudié
Concertation numérique	
Renouer avec l'identité architecturale régionale : Miser sur une architecture en harmonie avec l'identité locale est essentiel. Renouer avec le passé industriel et le quartier en proposant des logements de type lofts. Les pignons en pas de moineau flamand, typiques de la région, pourraient également être réinterprétés de manière contemporaine pour s'inscrire dans le patrimoine tout en apportant une touche moderne et singulière.	OUI Sera étudié
Prolonger l'intérêt du parc en hauteur : Pour renforcer l'aspect collectif et convivial des lieux, des toits accessibles au public pourraient être aménagés (pour les bâtiments les plus hauts). Ces espaces offriront des points de vue uniques et favoriseront les interactions entre les habitants. Ils permettent également de prolonger le parc au-delà et de limiter l'effet de barrière que provoqueront les logements avec le reste du quartier.	OUI
Des espaces ouverts et vivants : Les rez-de-chaussée et espaces résidentiels doivent être pensés comme des espaces vivants et ouverts au public, non cloisonnés. Intégrer de la végétation, des commerces de proximité, des fontaines ou de l'art urbain enrichira l'expérience des habitants. Il est également crucial de mettre du détail dans la ville, avec des aménagements soignés pour éviter les façades ou portes de garage, monotones, imposantes ou rebutantes.	OUI

MOTIFS DE LA DECISION :

Le terme « sera étudié » dépendra de la façon dont ces actions seront mises en œuvre. À ce stade, ces questions ne sont pas abordées, ni résolues. En outre, si leur mise en place est possible, elles seront alors intégrées au projet.

Les objectifs poursuivis par la MEL et les villes sont multiples, et répondent en très grande partie aux avis recueillis lors de la démarche de concertation :

L'un des enjeux majeurs du projet est la conservation des traces patrimoniales et paysagères en présence. Les objectifs de conservation de tout ou partie des bâtiments patrimoniaux et surtout archéologiques par la MEL et les villes, sont en cohérence avec les avis recueillis lors de la démarche de concertation.

L'ensemble de ces éléments patrimoniaux sera étudié en vue de leur conservation dans la mesure des contraintes techniques et financières qui seront rencontrées.

Par ailleurs, le projet prévoit des plots de logements noyés dans la végétation, la possibilité d'un ou deux points haut de la bande habitée (R+14max.) est envisagée afin de répondre aux objectifs cumulées des politiques publiques, notamment en matière de production de logements, tout en limitant l'emprise au sol des constructions dans le but de soutenir le maintien de sols non construits, de pleine terre et pour la majeure partie, végétalisés.

Il est donc envisagé de construire des plots en quinconce avec des hauteurs moyennes entre R+4 et R+8, comprenant un maximum de logements ouverts sur le parc avec des espaces verts généreux permettant de limiter ainsi les vis-à-vis entre les différentes constructions.

Quant à l'usage des matériaux, ils seront réglementés dans les fiches de lots qui intégreront des prescriptions précises sur les matériaux et les formes architecturales attendues.

L'usage des toits peut faire partie des sujets qui seront intégrés en phase ultérieure dans les fiches de lots.

Sur le volet stationnement, les parkings silo ou en sous-sol seront intégrés dans les prescriptions afin d'éviter le stationnement en surface, consommateur de sols destinés aux espaces verts récréatifs.

Thème Programmation

Propositions du public	Prise en compte
Gérer le stationnement par des parkings silos, un à proximité des équipements et un au centre du parc habité pour les logements	OUI
Implanter de la mobilité en libre-service et de nombreux stationnements vélos	OUI Sera étudié
Interroger le besoin en équipement scolaire généré par les nouveaux habitants	OUI
Prévoir quelques commerces de proximité sans faire concurrence avec le futur cœur de ville de Marquette ainsi que des services (salle de sport, cabinet médicaux, atelier de réparation...)	OUI
Étudier l'aménagement du secteur en tenant compte des entreprises présentes sur les halles de la Filature et permettre leur maintien (logistique...)	OUI
Favoriser les mobilités douces avec de nombreux stationnements vélos (arceaux, espace couverts)	OUI
Installer un équipement sportif extérieur ainsi qu'un équipement polyvalent	OUI Sera étudié
Implanter des commerces de proximité (supermarché et boulangerie) et des espaces associatifs	OUI
Accueillir une population variée avec des logements à destination des personnes âgées et étudiants	OUI
Implanter des commerces de proximité, un tiers-lieu, une crèche	OUI Sera étudié
Au sein du parc : prévoir un espace de restauration, type guinguette, de la même manière qu'au jardin des Géants, ainsi que des petits équipements sportifs et ludiques pour les enfants	Oui Sera étudié
Implanter quelques commerces de proximité et services : petit supermarché, librairie, jardinerie, espace de bien-être (massage)	OUI Sera étudié
Réduire autant que possible la place de la voiture, en prévoyant des stationnements vélos couverts	OUI
Favoriser le lien entre les habitants par des usages partagés, notamment sur les toits (potager...)	OUI Sera étudié
Concertation numérique	
Un habitat partagé pour le vivre et faire ensemble : Parmi l'ensemble des immeubles traditionnels construits, prévoir un ou plusieurs immeubles basés sur l'habitat partagé intergénérationnel (salles communes, buanderies, ...). L'animation de ce lieu pourrait être accompagné par des associations comme Habitat et Humanisme	OUI Sera étudié
Bâtiment mutualisé : Ce bâtiment mutualisé des services administratifs et techniques des villes du bord de Deûle (La Madeleine, St André, Marquette et Wambrechies) permettra de faire un gain significatif en terme d'efficacité administrative et technique, tant ces 4 communes partagent de projets en commun.	OUI Sera étudié
Une Médiathèque ouverte aux différences : La médiathèque doit être eu lieu ouvert sur d'autres services comme ceux proposés par une maison France Services, un tiers lieu culturel pour la pratique des arts numériques ou manuels, l'accueil des enfants pour un éveil à la lecture, la lutte contre l'illettrisme, un bar associatif avec des soirées à thème (philosophie, pratique langue étrangère, etc...) , la nature avec un jardin participatif, une grainothèque , une salle d'exposition pour des artistes ... ouverte le weekend.	OUI

<p>Une zone de jeu pour enfants (multi âge) - espace pique-nique - coin d'eau : Bonjour, afin de rendre attractif cet espace, j'aimerai que soit intégré au projet :</p> <p>Une zone de jeux pour enfants, plusieurs petites en fonction de la catégorie d'âge, dans l'esprit de ce qui existe à la PLAINE DES JEUX DE WASQUEHAL.</p> <p>Un aménagement pour pique-niquer en famille (espace vert adapté pour se mettre à même le sol, et table en dure durable).</p> <p>Un coin d'eau comme celui existant dans le parc Robersart à Wambrechies par exemple.</p>	OUI sera étudié
<p>Un projet en majeure partie non négociable qui soulève de nombreuses questions sur la forme et sur le fond : Le parc, c'est l'arbre qui cache la forêt de constructions ! Le titre de la concertation détourne l'attention sur la globalité des enjeux : un tramway, un nouveau quartier de "haute densité" (autour de 500 logements ? Quid du respect du PLH ?), une piscine métropolitaine, etc... des éléments structurants, mais non négociables ! Et nous sommes toujours sans information sur la pollution du site qui rend toujours incompatible un usage autre qu'industriel. (...) Suite en pièce-jointe.</p>	NON
<p>L'intérêt d'un port fluvial : Par le transfert à la voie d'eau, cette infrastructure a de nombreux avantages dans la mobilité et la décarbonation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la circulation de poids-lourds en centre urbain par le transfert des matériaux de déconstruction et construction du parc, mais aussi ceux concernant la construction du TRAM et du renouveau de la ville. - Transport de dimensions hors normes (constructions hors site...) - Logistique du dernier KM - Développement de navettes fluviales pour passagers. - ... 	OUI
<p>Non aux bâtiments, Non à la piscine olympique (25 m suffisent). Oui à un vrai espace de nature, sport, activités pour petits et plus grands, convivialité. Le tout sans béton cloisonnant. Le besoin en nature est plus important que le bétonnage dans ce monde qui prouve de plus en plus la nécessité d'un espace verdoyant protégeant des problèmes climatiques et du réchauffement du sol et du quartier qui seront imputables directement sur les riverains. Il faut un poumon vert et non un poumon goudronné.</p>	NON
<p>Musée des transports métropolitains : Bonsoir, Où en est le projet du musée métropolitain des transports Lillois avec la collection de l'Amitram ? Je pense que l'emplacement de la cimenterie sera une bonne idée, avec un cheminement dans le parc ou même un "raccord" avec la future ligne de tramway.</p>	NON à ce stade

MOTIFS DE LA DECISION :

Le terme « sera étudié » dépendra de la façon dont ces actions seront mises en œuvre. À ce stade, ces questions ne sont pas abordées, ni résolues. En outre, si leur mise en place est possible, elles seront alors intégrées au projet.

Cet atelier fût très riche, avec beaucoup de contributions. Cette thématique se résume en un élément majeur : proposer une mixité fonctionnelle (services, commerces, équipements, logements).

La définition d'une programmation précise est à étudier.

Les objectifs poursuivis par la MEL et les villes sont multiples, et répondent en très grande partie aux avis recueillis lors de la démarche de concertation et surtout aux objectifs des différentes politiques publiques relayées et portées par la MEL :

Le développement territorial métropolitain porté par les différents schémas directeurs comme le programme local de l'habitat (PLH), mais aussi le plan local d'urbanisme (PLU), le plan climat air énergie territorial (PCAET) ou encore le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT), entre autres, poursuit l'objectif de concilier des enjeux multiples et de prévoir un développement cohérent et équilibré du territoire en visant à répondre aux besoins existants et futurs du territoire.

Ces besoins sont multiples et sont en grande partie nourris par la population déjà présente sur la métropole : besoin de logements (besoin estimé 6 200 logements par an à l'échelle de la MEL), mais aussi d'activités économiques (besoin estimé à 40 000 emplois à l'échelle de la MEL), de nature, d'équipements, de mobilité, etc.

Concernant les besoins identifiés sur la période du PLH3 et la couronne Nord, si on rapporte le nombre de logements prévus pour une livraison 2022-2028 des communes de Marquette et Saint-André, cela correspond à 61 % des besoins estimés pour la couronne Nord.

Cependant, si on rapporte les 2 884 logements prévus sur Marquette et Saint-André à la totalité des projets portés par les communes de la couronne Nord, alors la contribution de ces deux communes descend à 43 %.

Pour répondre à ces enjeux, et afin de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire, la priorité est donnée au renouvellement urbain pour les développements futurs, notamment la mobilisation des friches et sites non bâtis compris dans le tissu urbain existant.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation de ces fonciers et d'être le plus sobre possible en matière de consommation d'espace, des objectifs de densité sont fixés, en particulier dans les secteurs situés aux abords des lignes de transport lourds existantes ou à venir. Avec le futur passage de la ligne de tramway Lille et sa couronne, ces friches voisines de la ligne sont donc destinées à accueillir des projets avec une densité adaptée.

L'un des objectifs du PLH est de favoriser une métropole des proximités en privilégiant un développement résidentiel dans les polarités, et notamment dans les secteurs bien desservis d'aujourd'hui et de demain. Comme dit précédemment, les communes de Marquette et de Saint André disposent déjà aujourd'hui d'une offre de transport collectif performante et elles accueilleront bientôt le nouveau tramway. Par ailleurs, elles disposent de nombreux potentiels fonciers en renouvellement urbain du fait de leur passé industriel, elles ont donc un important rôle à jouer dans un contexte d'aménagement durable des territoires.

Dans ce cadre et également afin de réduire les inégalités socio-spatiales tout en répondant aux besoins des populations, un développement de la mixité fonctionnelle est également encouragé. La diversification des fonctions est une priorité dans tous les quartiers, et est un des objectifs majeurs du projet porté par la démarche Bords de Deûle. Le développement résidentiel des quartiers est nécessaire au fonctionnement d'autres aménités urbaines qui seront développées dans le quartier, et inversement.

Les projets sont ainsi travaillés pour assurer un cadre de vie de qualité et une bonne insertion dans l'existant. Une stratégie de préservation et de développement de la nature et du paysage sous toutes leurs formes est également prévue, à l'image du parc de 20 hectares qui sera développé aux abords même des nouvelles constructions.

Par ailleurs et sur le volet portuaire, la MEL partage avec VNF, la CCIGL et les Ports de Lille, le potentiel de décarbonation et l'opportunité que représente l'infrastructure fluviale du territoire, et ce, encore plus avec la perspective du réseau Seine-Escaut à venir. Ainsi, le projet Bords de Deûle profitera de la présence du quai Ports de Lille existant aussi longtemps que possible, et en particulier dans le cadre des grands chantiers à venir : la future ligne de tramway, le parc, et les constructions. À terme, l'objectif est de garder un quai sur le périmètre de projet avec la meilleure optimisation possible d'accès routier et d'utilisations à vocation économique. La MEL reste à l'écoute de l'expertise et des propositions des Ports de Lille.

Le projet prévoit des équipements structurants (piscine et médiathèque), des logements diversifiés pour répondre à tous les besoins, des commerces et services de proximité autour de stations de tramway, ne faisant pas concurrence au nouveau cœur de ville, complétés de commerces pouvant bénéficier de la proximité avec le parc, les équipements et les halles de la Filature (jardinerie, salle de sport, ...).

Le nouveau quartier, en lisière du parc, sera un lieu de destination complémentaire au nouveau centre-ville de Marquette lez Lille, il offrira de multiples ouvertures sur paysage du parc et reliera l'avenue Felix Faure aux bords de Deûle.

Les habitations en petits collectifs seront situées le long de l'avenue Felix Faure sur une bande dite urbanisable d'environ 80 mètres d'épaisseur.

Il y a un désir commun des habitants de créer du logement intergénérationnel. La programmation de logements séniors pourra-être mixée avec d'autres programmations (ex : une crèche).

Thème « Ambitions environnementales

Propositions du public	Prise en compte
Recourir à des matériaux écologiques tels que le bois et des isolants naturels	OUI Sera étudié
Tirer parti de la présence de la piscine pour développer un réseau de chaleur au service des logements, récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des plantes, favoriser le recyclage et le compost et végétaliser les bâtiments;	OUI Sera étudié
Utiliser les toitures pour des panneaux solaires	OUI Sera étudié
Concertation numérique	
Les parcs, c'est bien, mais les constructions de nouveaux immeubles en béton posent des problèmes : Les routes de la MEL sont déjà saturées. Les parcs, c'est bien. Mais la densification immobilière n'améliore pas la qualité de vie. Le parc des Bords de Deûle de Saint-André ne devrait pas avoir de parties constructibles. A Lambersart, les 5 hectares des pâtures Bonte ne devraient pas être bétonnées non plus. C'est une question de santé publique. Il faut évoluer vers une urbanisation plus douce et plus humaine et revoir l'aménagement du territoire au niveau régional.	NON
Comité de suivi de la dépollution : La dépollution du site a été réalisée, à une époque où personne n'avait entendu parler des PFAS, pour le rendre compatible à une exploitation industrielle. Le site est maintenant voué à un parc et une frange habitable. Un comité quadripartite Etat, élus, associations et habitants devrait être créé pour suivre la procédure de dépollution pour le rendre compatible à sa nouvelle vocation et rendre compte à la population par un rapport circonstancié.	OUI Sera étudié

MOTIFS DE LA DECISION :

Les projets intègreront des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toits), les bâtiments et les parkings silos pourront être végétalisés, des jardins partagés seront prévus ainsi que des lieux d'accueil de la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, ruches...). Les matériaux durables et bas carbone seront encouragés. Enfin, une gestion des eaux de pluie favorisant l'infiltration et limitant l'imperméabilisation sera prévue.

Sur le volet pollution, il est précisé que les études sont en cours afin de répondre aux enjeux croisés de résorption des friches industrielles et de santé publique. La réglementation encadre fortement ce sujet. Le site a été dépollué par l'entreprise Solvay, pour une vocation industrielle. Des études vont être lancées dans le cadre du projet qui aboutiront à un plan de gestion qui sera contrôlé par l'État et autorisera la MEL et les opérateurs à dépolluer les sites en lien direct avec les programmes décidés en fonction des pollutions présentes ou non sur les sols concernés.

Réunion de restitution du 3 décembre 2024 / Compte-rendu :

M. Dominique Legrand (Maire de Marquette-lez-Lille), introduit la séance en remerciant les présents et l'ensemble des participants de leur investissement tout au long de cette concertation et pour leurs contributions qui viendront nourrir les projets et établir un socle commun partagé pour l'avenir des deux sites. Il rappelle la concertation engagée dès 2021 sur le cœur de Ville, suivie de celle sur le Grand Parc Bords de Deûle en 2023. Il remercie la MEL et l'ensemble de l'équipe de MOE urbaine pour le travail réalisé.

Mme Madeleine Masse (Maire de Saint André-lez-Lille) remercie également les participants et rappelle l'ambition donnée à la reconversion des friches industrielles du territoire. Elle rappelle la dimension métropolitaine du parc grâce à l'arrivée du tramway, de la création d'un parc de 20 ha ainsi que de la future piscine olympique, auxquels viendra s'ajouter la médiathèque intercommunale.

M. Sébastien Leprêtre (Maire de La Madeleine) souhaite à son tour la bienvenue aux participants. Il rappelle que l'objectif de cette séance de restitution est de prendre acte de la concertation menée sur le terrain pour ce projet métropolitain et remercie la MEL de l'accueillir au sein de sa salle du conseil.

La MEL précise les dispositions de la séance : elle est enregistrée et la restitution sera consultable sur le site dédié de la MEL. La concertation s'est déroulée en 3 parties, avec une phase de concertation menée en octobre 2021 sur le cœur de ville de Marquette + une seconde sur le parc en juillet 2023 et cette dernière consacrée au cœur de ville de Marquette le 3 octobre 2024) et au parc habité le 12 novembre 2024.

La présente séance constitue la conclusion de cette troisième étape de concertation. Elle se présente sous la forme d'une restitution croisée pour bien expliquer les interactions entre les deux secteurs, dans une volonté de complémentarité entre les deux projets qui constituent un projet global cohérent. Un bilan sera tiré et présenté au conseil métropolitain du 28 février 2025, il sera intégré à la modification du PLU3.1 en 2025.

1/ Est-ce que ces échanges constituent la fin de la concertation ou y en aurait-il de plus ciblés par la suite, notamment sur le projet de piscine métropolitaine et le futur quartier ?

- Le processus proposé se développera tout au long des différentes étapes des projets (le rythme reste à définir). Il y aura aussi une étape obligatoire de concertation autour de la modification du PLU 3.1 courant 2025.
- Il est précisé que le projet de piscine a fait l'objet d'études d'opportunité de la part de la MEL, sur ce terrain qui lui appartient. L'équipement est donc intégré comme un invariant pour répondre aux besoins du territoire. Une délibération en ce sens a été présentée au conseil métropolitain d'octobre 2024, sur la base d'un bassin de 50 m pour développer le « savoir nager » et soutenir le sport haut niveau métropolitain). Il en est de même pour la construction le long du futur tramway qui doit desservir des nouveaux logements pour répondre aux besoins de la métropole (aux ¾ métropolitains), comme traduit dans le Plan Local de l'Habitat (PLH). Ces orientations ont été traduites dans chaque commune par des délibérations ad hoc.

La MEL rappelle que cette concertation s'inscrit dans la démarche « Bords de Deûle 2040 » initiée en 2019 et aujourd'hui traduite dans un plan-guide validé en 2022, qui décline dix grandes orientations (cf. support de présentation). Ce plan guide constitue donc le document-cadre qui guidera le développement et l'aménagement de ce territoire dans les prochaines années.

Dans ce contexte, la MEL a préempté le terrain Solvay pour mener un projet métropolitain et y créer un grand parc. Il rappelle le rôle historique de la Deûle comme élément structurant des activités économiques de la métropole pendant un temps. De nombreuses friches industrielles sont aujourd’hui en transformation pour permettre une reconversion de la ville. La démarche « Bords de Deûle » vise cette refonte de la ville sur elle-même aux abords de la Deûle sur les communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille et La Madeleine, en intégrant plus de mixité dans les opérations à venir pour faire des quartiers vivants répondant aux besoins de ceux qui y habitent, en renaturant ces espaces très minéraux et imperméabilisés pour apporter plus de nature en ville et de confort thermique pendant les périodes de canicules, en recréant des liaisons douces entre les trois communes.

Il est rappelé que le projet doit répondre aux objectifs des « documents-cadres » qui traduisent les politiques territoriales et s’imposent au territoire : SCOT, PLUi, PCAET et PLH ou le besoin en logements y est clairement exposé (43.000 logements sur la période 2022-2028). Ils devront être construits sur des territoires déjà urbanisés et artificialisés, et donc d’anciennes friches industrielles, ce qui permet de préserver les terres agricoles et naturelles. La densité projetée permet de justifier de l’arrivée d’un transport en commun.

Thématiques paysage et usages :

La concertation a fait ressortir un besoin important d’espaces verts, d’usages de loisirs, de fraicheur de biodiversité ainsi qu’une volonté d’accès continu à la Deûle.

Réponses apportées dans les projets :

- L’aménagement des deux secteurs va permettre de créer un parc de 20 ha ouvert sur le canal de la Deûle, avec un cheminement continu et généreux le long des berges. Une place, connectée à ce cheminement et ouverte sur le canal sera aménagée sur le cœur de ville
- Des études sont en cours sur la pollution, la faune et la flore qui s’inscriront dans une étude d’impact globale obligatoire d’un point de vue réglementaire.

La concertation a fait ressortir une préoccupation récurrente sur le sujet des mobilités, à la fois pour les habitants et les activités économiques.

Réponses apportées dans les projets :

- L’arrivée du tramway va permettre un report modal conséquent qui devrait alléger le trafic automobile généré par les projets. Des parkings silos vont être installés aux entrées des sites, à proximité des stations de tramway ;
- Les projets cherchent à développer les mobilités actives (marche et vélo) en prévoyant des trottoirs généreux, des locaux vélos confortables et équipes, des dispositifs en libre-service (V'Lille notamment) ;
- Les besoins des activités économiques en place seront pris en compte.

Thématique commerces et services :

La concertation a fait ressortir une volonté d’animation, de commerces de proximité (librairie, boucherie, caviste), et le refus d’une grande surface commerciale car plusieurs sont déjà présentes dans un périmètre proche.

Réponses apportées dans les projets :

- Chaque secteur jouera un rôle différent : le cœur de ville accueillera les commerces de proximité en prolongement de la centralité existante et le parc des commerces de destination avec une orientation loisirs/sports tirant profit de l'attractivité des halles de la filature, du parc et de la piscine.

Thématique ambitions environnementales :

La concertation a fait ressortir une préoccupation importante autour des matériaux de construction, avec un souhait de limiter le béton, de développer des espaces verts généreux, d'assurer la gestion de l'eau.

Réponses apportées dans les projets :

- Les projets intègreront des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toits), les bâtiments et les parkings silos pourront être végétalisés, des jardins partagés seront prévus ainsi que des lieux d'accueil de la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, ruches...). Les matériaux durables et bas carbone seront encouragés. Enfin, une gestion des eaux de pluie favorisant l'infiltration et limitant l'imperméabilisation, sera prévue.

Thématique paysage et espaces publics :

La concertation a fait ressortir une volonté de pouvoir longer les berges, de disposer d'un parc ouvert avec des transparences fortes sur la rue Félix Faure, tout en préservant la sécurité des habitants, l'intimité, des usages partagés dans les cœurs d'îlot.

- Le projet prévoit la création d'un nouveau parc de 20 ha, des berges publiques continues et aménagées et une porosité forte depuis la rue Félix Faure vers le parc et vers la Deûle

Thématique Architecture et formes bâties :

La concertation a fait ressortir une volonté partagée d'implantation de bâtiments en plots, disposés en quinconce, privilégiant les vues vers le parc, des vis-à-vis larges, la création de toits partagés, des hauteurs de R+4 à R+8 max. La possibilité d'un point haut pour libérer de l'espace au sol et créer un bâtiment iconique, qui répondrait aux Grands Moulins, a été bien accueillie.

- Le projet prévoit des plots de logements noyés dans la végétation, la possibilité d'un point haut dans la partie Nord de la bande habitée, des hauteurs moyennes entre R+4 et R+8, un maximum de logements ouverts sur le parc avec des espaces verts généreux

Thématique programmation :

La concertation a fait ressortir une volonté partagée de créer des logements pour tous, pour les personnes âgées, les jeunes, un secteur animé, des commerces de proximité (boulangerie, jardinerie, espace bien-être...) autour des stations de tramway.

- Le projet prévoit des équipements structurants (piscine et médiathèque), des logements diversifiés pour répondre à tous les besoins, des commerces et services de proximité autour de stations de tramway, ne faisant pas concurrence au nouveau cœur de ville, complétés de commerces pouvant bénéficier de la proximité avec le parc, les équipements et les halles de la Filature (jardinerie, salle de sport, ...).

Questions des participants :

1/ Le point haut ne risque-t-il pas de boucher les vues et la luminosité des habitants déjà installés dans les immeubles au Nord. Combien d'étages sont prévus ?

- Le projet prévoit que ce bâtiment puisse venir en dialogue avec la tour Brooklyn. Il s'agit de jouer sur les hauteurs pour libérer de l'espace au sol à végétaliser. Si on devait monter un peu, ce serait plutôt aux extrémités, même si aujourd'hui il n'y a pas de localisation précise, dans la partie Nord. La position exacte n'est pas définie et sera regardée en fonction des contraintes existantes et des bâtiments existants

2/ On aperçoit sur le plan une route qui coupe le boisement du parc : quelle est la raison de son existence ?

- La flèche représente la route qui permet de maintenir l'activité de la centrale à béton existante Eqiom. C'est un aménagement temporaire avant la réalisation complète du parc.

3/ Pour quelle durée est prévu le maintien des activités économiques existantes, plateforme portuaire et centrale à béton ?

- La centrale à béton Eqiom est propriétaire de son foncier. Elle utilise la voie d'eau, d'où cette localisation. À ce jour, Eqiom veut rester et s'intégrer dans le projet. Ce serait envisageable sous condition d'une installation beaucoup plus qualitative. La MEL aura une veille sur leur stratégie et la concordance avec le phasage dans le temps du projet de parc. La plateforme pourrait évoluer, à terme, ce sera à discuter avec VNF.

4/ Qu'en est-il du projet de musée portée par l'Amitram ?

- Le sujet reste en suspens. La réutilisation des rails serait intéressante.

5/ Un participant fait part d'inquiétudes sur le sujet de la pollution, du fait de l'historique du site et demande de la transparence sur la nature du sol et sa compatibilité avec les usages projetés.

- La règlementation encadre fortement ce sujet. Le site a été dépollué par l'entreprise Solvay, pour une vocation industrielle. Des études vont être lancées dans le cadre du projet qui aboutiront à un plan de gestion qui sera contrôlé par l'État.

6/ Quelle est l'opportunité de créer une piscine olympique ? Pourquoi en construire une ici alors qu'une autre est prévue sur la friche Saint Sauveur de Lille, quid du financement ?

- L'étude réalisée par la MEL a fait ressortir un besoin important de piscines sur la métropole européenne de Lille, et montre que ce territoire est en zone blanche. Le manque actuel va s'accentuer encore avec les fermetures déjà effectives (à Marquette et Saint André) et celles programmées (Fives et Max Dormoy). La seule piscine de Fives n'aura pas les capacités d'absorption de tous les besoins.

Le financement est pris en charge à 70 % par la MEL les 30 % restant à la charge des communes (donc 15 % chacune ici).

7/ Pourquoi pas un bassin provisoire ?

- Le sujet a déjà été étudié et tranché en conseil municipal suite à un débat, en défaveur d'un bassin provisoire.

B. SYNTHESE GLOBALE

Ce qui a été relevé de manière générale et sur les deux secteurs « Nouveau cœur de Ville » et « Parc des Bords de Deûle » :

- Un besoin d'espaces verts et d'ouverture vers la Deûle pour accompagner le développement des usages de sports et de loisirs ;
- Dépolluer les terrains ;
- Limiter la place de la voiture et garantir la desserte et le fonctionnement des programmes ;
- Des petits commerces de proximité sur les deux secteurs avec une répartition des commerces et services entre les deux projets ;
- Un quartier autonome, des bâtiments passifs et des matériaux écologiques et locaux.

Bilan de la concertation sur le parc des bords de Deûle :

Conformément à la méthodologie socle définie par la Charte de la Participation Citoyenne, le bilan de concertation, joint en annexe à la présente délibération, indique les thèmes et propositions retenus ou non dans la poursuite du projet.

Les thèmes et les propositions retenus :

Sur la thématique paysage et espaces publics :

Un parc ouvert sur le quartier et la Deûle exprimant la volonté de porosité du parc, d'ouverture vers les berges de la Deûle depuis la rue Félix Faure, de préservation du site archéologique tout en préservant la sécurité des habitants, l'intimité, des usages partagés dans les coeurs d'îlot.

Sur la thématique Architecture et formes bâties :

Une volonté partagée d'implantation de bâtiments en plot disposés en quinconce, privilégiant les vues vers le parc, des vis-à-vis larges, la création de toits partagés, des hauteurs de R+4 à R+8 max. La possible création d'un point haut pour libérer de l'espace au sol et créer un bâtiment iconique.

Sur la thématique programmation :

Créer un quartier pour tous avec une volonté partagée de créer des logements diversifiés, pour les personnes âgées, les jeunes, un secteur animé, des commerces de proximité (boulangerie, jardinerie, espace bien-être...) autour des stations de tramway et des équipements publics.

Projet arrêté à l'issue de la concertation :

- Situé sur un site d'exception sur les bords de la Deûle, le projet de Parc Naturel et habitat se doit de rester le lien de couture entre les différents quartiers qui le bordent et le paysage si particulier des Bords de Deûle.
- Au pied d'une nouvelle ligne de tramway, le projet doit permettre la construction d'un parc naturel métropolitain de 20 hectares, d'équipements publics majeurs, dont une piscine métropolitaine et une médiathèque inter-municipale.
- De plus, le long de l'avenue Félix Faure, le projet doit permettre la construction de logements et de commerces adaptés dans le respect des densités prévues le long du tramway.
- Les options d'aménagement retenues dans le projet arrêté seront traduites dans le Plan Local d'Urbanisme, à l'occasion de la procédure de modification PLU3.1.